COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

Convocation: 9 juin 2021

Membres: 11; Présents: 10; Absents: 1; Votants: 10; Public: 0

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-neuf heures.

Présents: Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, Pauline DEVOS, Denis FERDY, Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Jessica

HUYGHE, Éric LECHEMINANT, Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER et Grégory THOUIN

Excusée: Fanny MESNIL

Secrétaire de séance : Pauline DEVOS

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Désignation d'un(e) secrétaire
- 2. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal par les personnes concernées
- 3. Présentation du nouveau personnel communal : Laure NOBLET, Régine HALEY, Christophe CACHARD
- 4. Désignation d'un référent communal pour le signalement d'actes de violence
- 5. Situation du budget 2021
- 6. Travaux 2021
 - 6.1 Mare aux chevreuils
 - 6.2 Église
 - 6.3 Curage des réseaux
- 7. Travaux 2022
 - 7.1 Effacement des réseaux
- 8. Mise à jour du règlement du clos Saint-Martin (tarif, nuisances sonores)
- 9. Mise en place d'un centre aéré associatif pour les enfants
- 10. Réunion des professionnels (artisans, artistes, indépendants...) de la commune
- 11. Activité des commissions et bilan des animations de l'été
- 12. Questions diverses
 - 12.1 Point sur le recueil des adresses mail des habitants
 - 12.2 Décoration de la salle de réunion de la mairie

1 DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE

Pauline DEVOS est désignée secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du conseil du 16 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés et signé.

3 PRÉSENTATION DU NOUVEAU PERSONNEL COMMUNAL : LAURE NOBLET, RÉGINE HALEY, CHRISTOPHE CACHARD

Après l'arrivée de Régine HALEY, évoquée lors du précédent conseil municipal, Laure NOBLET a pris ses fonctions de secrétaire de mairie à la suite de Marie-Laure HUE le 10 août 2021. Elle est accompagnée par Isabelle AUBRY dans sa prise de poste et travaillera les mardi et jeudi de 9H30 à 18H.

Éric LECHEMINANT soulève l'éventuelle obligation d'alignement de son traitement à ses qualifications. Ce point sera vérifié et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil.

Christophe CACHARD remplace Pascal ROUALLE depuis le 2 septembre 2021. Il œuvrera sur la commune le mercredi.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, il est validé que la rémunération mensuelle de Christophe CACHARD sera calculée selon l'indice IB 499 IM 430

4 DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LE SIGNALEMENT D'ACTES DE VIOLENCE

Obligation depuis mai 2020, le conseil municipal a à désigner un membre en son sein auquel s'adresser en cas de de situation de harcèlement ou de discrimination subie par un élu ou employé municipal.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, Jessica HUYGHE est désignée référente.

5 SITUATION DU BUDGET 2021

Au vu des dépenses et recettes enregistrées, l'équilibre du budget est à ce jour satisfaisant tant dans la section investissement que fonctionnement.

Il apparait malgré tout nécessaire d'effectuer un virement de crédit sur le compte 6531 « indemnités des élus ».

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, il est convenu d'effectuer une décision modificative comme suit :

022 /022 dépenses imprévues fonctionnement : - 2000.00 €

6531 /65 indemnités des élus : + 2000.00 €

6 TRAVAUX 2021

6.1 Mare-aux-Chevreuils

La valorisation de la Mare-aux-Chevreuils est en bonne voie. La constitution du bassin est telle qu'il ne parvient pas à garder l'eau durant toute l'année, ainsi des travaux sont nécessaires. Le fauchage et élagage des arbres devrait être réalisé d'ici la fin de l'année. Le curage et l'étanchéité du bassin se feront en 2022. STM qui s'est rendu sur place ce mois-ci, prend en charge la totalité du coût des travaux.

6.2 Église

Dominique POTIER informe le Conseil que les subventions demandées auprès de la préfecture et du département ont été acceptées, et couvriront donc à hauteur de 80 % le coût des travaux, soit 31 044,71 euros. L'ensemble des travaux seront réalisés d'ici la fin du mois d'octobre 2021.

Il consulte ensuite le Conseil sur le choix de la teinte des portillons d'accès à l'église et du garde-corps de l'escalier principal et sur la structure du garde-corps. Après discussion et recueil des avis, les choix suivants sont retenus par la majorité du Conseil :

- teinte RAL 7004 pour les portillons et le garde-corps ;
- structure sans sous-lisse du garde-corps et espacement des poteaux conforme à la réglementation.

6.3 Curage des réseaux

Guillaume LEMENAGER fait état de sa demande à la SAUR de procéder à une inspection et un curage des réseaux d'eaux pluviales et de la proposition reçue de l'entreprise ASUR pour un montant de 1 200 € TTC pour les travaux suivants.

- hydrocurage réseau EU avant inspection,
- inspection télévisée collecteur EP.

7 TRAVAUX 2022

7.1 Effacement des réseaux

Le dossier de demande de travaux d'effacement des réseaux pour la rue de Banville, déposé auprès du SDEC en juin, a fait l'objet d'un examen préliminaire par leur commission travaux le 3 septembre 2021 et a été accepté. Il doit désormais être formellement validé, ainsi que la demande de subvention APCR 2022, par le bureau syndical du SDEC sous une quinzaine de jours.

Le calendrier précis des travaux sera établi par le SDEC courant septembre.

8 MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CLOS SAINT-MARTIN (TARIFS, NUISANCES SONORES)

Clos Saint-Marin

Afin de garantir l'accès libre et spontané aux Saint-Cruciens, il est décidé que le clos Saint-Martin ne pourra être privatisé plus de deux fois par mois.

Les associations du village auront un accès gratuit au site et à ses équipements.

Les tarifs pour la privatisation du lieu seront les suivants :

lournée	Week-end
Journee	WCCK CHG

Résidents de la commune	60 euros	120 euros	
Non-résidents	100 euros	200 euros	

Ces tarifs comprennent l'accès au site, équipement et mobilier intérieur/extérieur, l'eau et l'électricité.

Dans tous les cas une caution de 200 euros sera demandée. Le ménage, nettoyage des lieux est à faire par le locataire. Une retenue de 50 euros sera effectuée s'il n'était pas fait.

Les règles relatives aux nuisances sonores s'aligneront sur la loi en vigueur.

Salle communale

La salle communale se situant au cœur du village, il est confirmé que seuls les Saint-Cruciens pourront bénéficier de la location de cette salle, limitant ainsi les occasions de nuisances.

La salle sera accessible gratuitement aux associations du village.

Les tarifs suivants comprennent l'accès au site et à ses équipements, ainsi que l'eau et l'électricité. Une caution de 200 euros sera demandée.

Journée	Week-end
80 euros	150 euros

Décision:

A l'unanimité des présents et représentés, ce projet de règlement locatif des locaux communaux est approuvé selon les conditions indiquées.

Il est rappelé qu'un contrôle des installations électriques des bâtiments communaux est à effectuer.

9 MISE EN PLACE D'UN CENTRE AÉRÉ ASSOCIATIF POUR LES ENFANTS

Jessica HUYGHE fait part d'un projet de création d'un centre aéré associatif pour les enfants du village et demande si, en cas de réalisation du projet, la mairie pourrait mettre à disposition la salle communale et la cour le mercredi.

Décision :

A l'unanimité des présents et représentés, cette garantie d'accès est approuvée

10 RÉUNION DES PROFESSIONNELS (ARTISANS, ARTISTES, INDÉPENDANTS...) DE LA COMMUNE

Guillaume LEMENAGER souhaite que la municipalité puisse soutenir la mise en valeur et en réseau des différents artisans, indépendants et artistes du village. Ainsi une cellule composée de Guillaume LEMENAGER, Éric LECHEMINANT, Dominique POTIER et Thierry COIFFIER va se réunir pour mettre un dispositif en place.

11 ACTIVITÉ DES COMMISSIONS ET BILAN DES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

- Thierry COIFFIER rapporte que lors de la Commission Voirie de STM s'est exprimé le mécontentement de nombreuses communes quant aux prestations des services techniques de STM. Il est relevé que nous ne partageons pas ces désagréments.
- Éric LECHEMINANT rapporte de la dernière réunion GEMAPI où a été annoncée la mise à l'étude d'une digue entre Graye-sur-Mer et Asnelles afin de faire face à la montée des eaux estimée à 1m80 d'ici 2100. Par ailleurs un règlement va être établi quant à l'entretien des réseaux d'assainissements non-collectifs.
- Jessica HUYGHE, pour la Commission Culture de STM, rapporte le constat fait d'un sous-équipement et d'une sous-qualification du personnel des structures culturelles sur notre Communauté de Communes.
- Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Grégory THOUIN et Pauline DEVOS relatent le succès les différents évènements heureux de l'été (concert du 14 août, fête du village des 11 et 12 septembre) et rappellent l'organisation à venir de la journée des conteurs de Normandie le 25 septembre et du concert dans l'église le 26 septembre à l'initiative de STM.

12 QUESTIONS DIVERSES

12.1 Recueil des adresses mail des habitants

Le point sur le recueil des adresses mail des habitants est reporté à un prochain Conseil.

12.2 Décoration de la salle de réunion de la mairie

Dominique POTIER propose de revoir la décoration de la salle de réunion de la mairie en privilégiant l'illustration et la mise en valeur de la commune et de ses activités : évènements, fêtes, etc.

Il constituera un groupe de travail sur le sujet.

12.3 Connexion internet de la mairie

La mairie passera à la fibre optique pour sa connexion internet.

La séance est terminée à 22h00



La secrétaire de séance